

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2019, disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires: sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2019 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en réunion des finances le 4 avril 2019 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre un maintien du taux des taxes locales.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2018.

### **Budget Principal**

---

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 2.818.785€

- Les dépenses de fonctionnement:

Les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif 2019 s'élèvent à 2,50 M€.

**Chapitre 011** : Les dépenses relatives au fonctionnement des services (charges à caractère général du chapitre 011) proposées s'élèvent à 753.100€.

**Chapitre 012** : Les dépenses de personnel proposées s'élèvent à 880.000€.

**Chapitre 014** : Les atténuations de produits proposées concernent le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de ressources : prélevé sur les ressources fiscales) et le FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) : 388.000€.

**Chapitre 65** : Les autres charges de gestion courante proposées s'élèvent à 124.500,00 € composées :

\*Des indemnités et frais des élus.

\*Des subventions de fonctionnement versées.

**Chapitre 66** : Les intérêts de la dette proposés s'élèvent 40.000 €

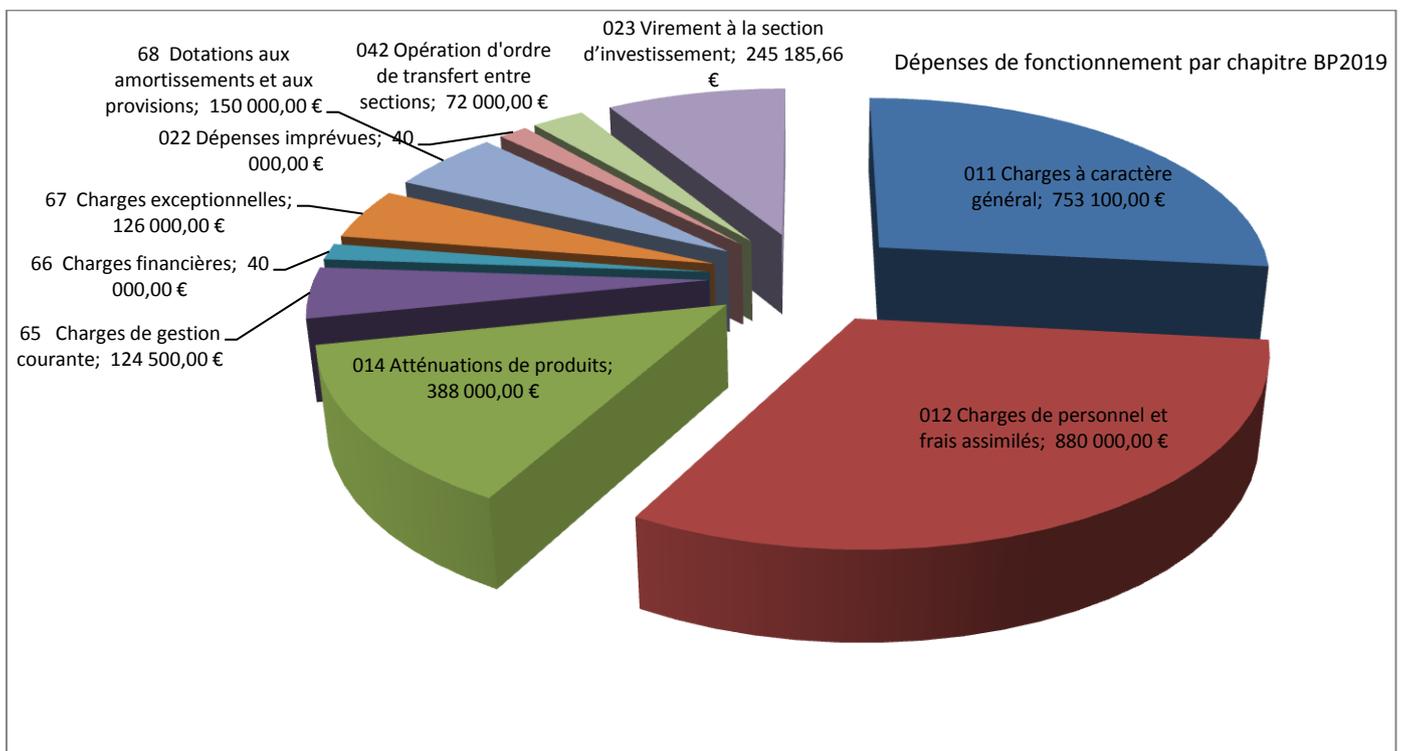
**Chapitre 67** : Proposé à hauteur de 126.000€, ce chapitre concerne les charges exceptionnelles et principalement le versement en 2019 d'une indemnité avec intérêt à la SAS les Moulins pour faire suite au jugement du 15/05/2018 rendu par le Tribunal Administratif de Nantes (contentieux camping).

**Chapitre 68** : La constitution d'une provision pour contentieux (camping) vous est proposée à hauteur de 150.000€.

**Chapitre 022** : Il concerne les dépenses imprévues de fonctionnement. C'est une sécurité budgétaire : 40.000€.

**Chapitre 023** : Il s'agit du virement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement : 245.185,66€  
On retrouve le montant équivalent en recette d'investissement (Chap. 021), c'est une opération « d'ordre ».

**Chapitre 042** : Constitué des dotations aux amortissements (Subventions d'équipement du Sydev + Etudes), on retrouve le montant équivalent en recette d'investissement (Chap. 040), c'est une opération « d'ordre » :72.000€.



- Les recettes de fonctionnement :

**Chapitre 002**: Il s'agit de l'excédent 2018 reporté, soit 223.714,66€.

**Chapitre 013**: Il comprend les atténuations de charges, principalement les remboursements des indemnités journalières de maladie du personnel: 20.000€.

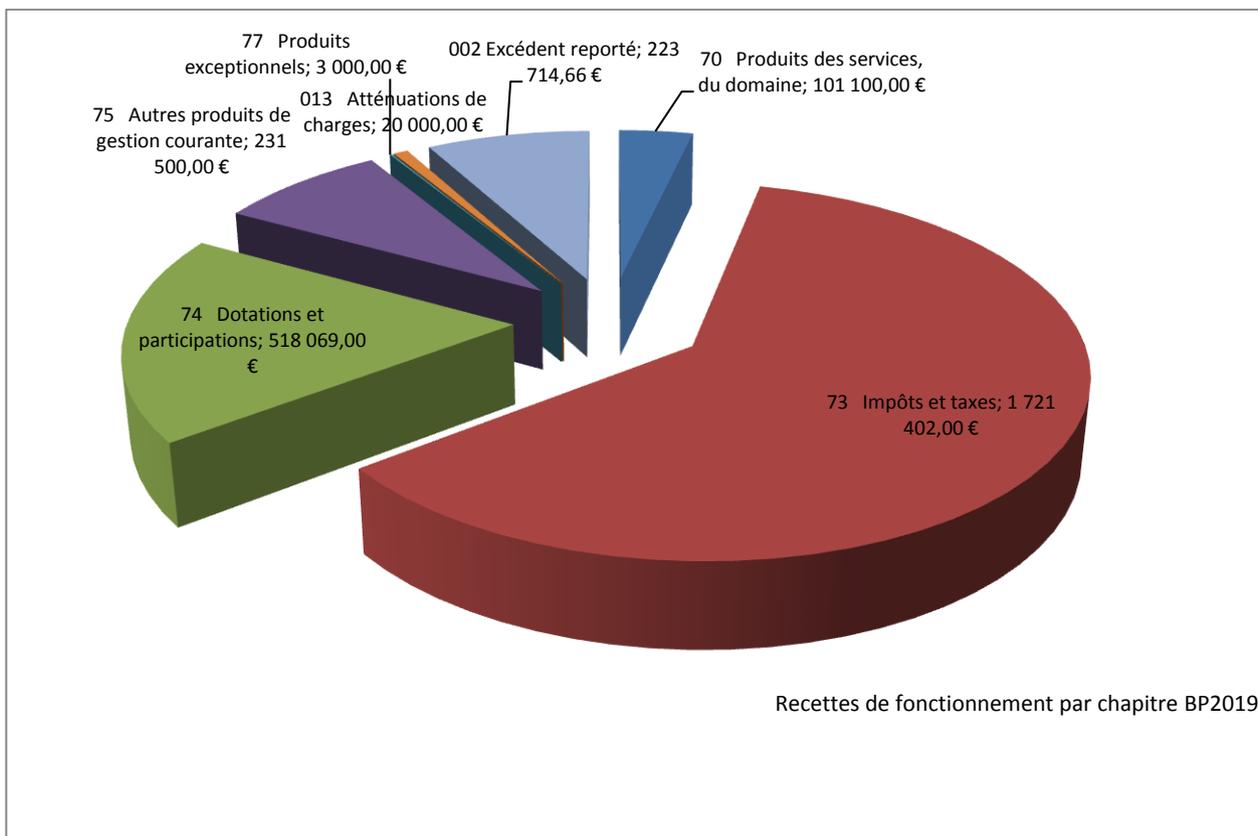
**Chapitre 70** : Les recettes relatives au fonctionnement des services sont proposées à hauteur de 101.100 €.

**Chapitre 73** : Il s'agit des recettes correspondant aux contributions directes votées précédemment et représentant la part la plus importante du total des recettes de fonctionnement (compensations de l'Etat comprises) :1.721.402 €.

**Chapitre 74** : Le montant notifié et proposé s’élève à 518.069€. Il s’agit des diverses dotations de l’Etat.

**Chapitre 75** : Constitué des revenus des immeubles (Loyers), de divers produits de gestion courante (Remboursement assurances ; aide emploi handicapé...), ainsi que du reversement prévisionnel de l’excédent du budget lotissement (180.000€): 231.500€

**Chapitre 77**: Il comprend les remboursements des sinistres par les assurances et autres recettes exceptionnelles : 3.000€.



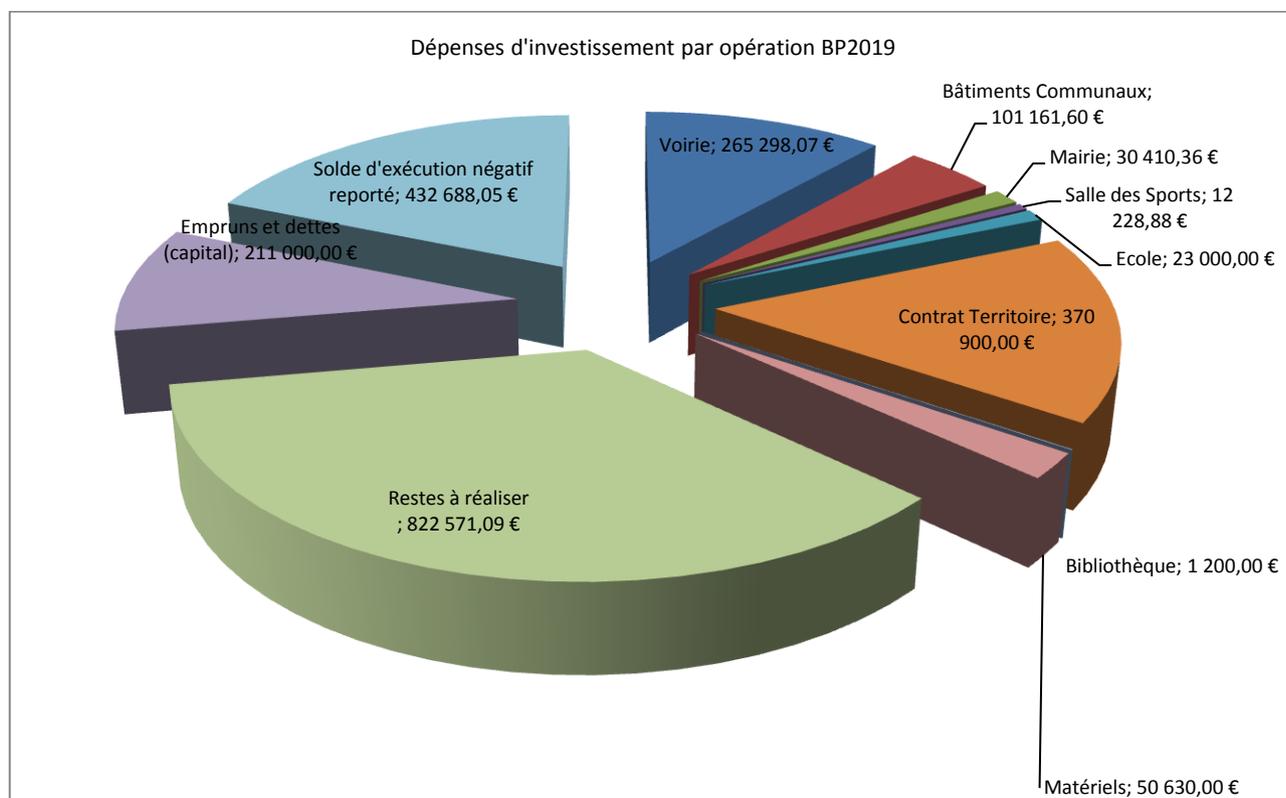
➤ Section d’investissement :

La section d’investissement s’équilibre à 2.321.088,05€

A- Les dépenses d’investissement:

- ✓ **Les dépenses d’équipement** : votées par opération, elles concernent les projets 2019 présentés en réunion des finances :  
 Voirie 265.298€, Bâtiments 101.161€, Mairie 30.410€, Salle des sports 12.228€, Ecole 23.000€, Contrat Territoire 370.900€, Bibliothèque 1.200€, Matériels 50.630€.
- ✓ **Les restes à réaliser 2018** : Correspondant aux crédits d’investissement reportés sur 2019 et utilisés pour poursuivre les travaux et actions entrepris en 2018, leurs montants s’élèvent à : **822.571,09€**.
- ✓ **Chapitre 001** : Il s’agit du solde d’exécution négatif 2018 reporté, soit 432.688€
- ✓ **Chapitre 16** : remboursement en capital de la dette (211.000)

Opération	BP 2019
✓ Voirie	✓ 265 298,07 €
✓ Bâtiments Communaux	✓ 101 161,60 €
✓ Mairie	✓ 30 410,36 €
✓ Salle des Sports	✓ 12 228,88 €
✓ Ecole	✓ 23 000,00 €
✓ Contrat Territoire	✓ 370 900,00 €
✓ Bibliothèque	✓ 1 200,00 €
✓ Matériels	✓ 50 630,00 €
✓ Restes à réaliser	✓ 822 571,09 €
✓ Empruns et dettes (capital)	✓ 211 000,00 €
✓ Solde d'exécution négatif reporté	✓ 432 688,05 €
✓ <b>Total Dépenses Investissement</b>	✓ <b>2 321 088,05€</b>



Les principales dépenses d'équipement de l'année 2019 (dépenses >10.000€, restes à réaliser 2018 inclus) prévues sont les suivantes :

VOIRIE : 450K (265K Hors RAR)	
✓ Reste à réaliser : Aménagements rue du Both et rue du Fier	67 000 €
✓ Reste à réaliser : Travaux voirie et trottoirs AV océan et rue de la rampe	36 627 €
✓ Reste à réaliser : Vendée-Territoire Aménagement place des lauriers et place de l'église : maîtrise d'œuvre	27 804 €
✓ Reste à réaliser : PLUVIAL RUE DES CAPS HORNIERS MARGE+REVISION	12 000 €
✓ Aménagements rue du both/Fier Tranche 2	76 000 €
✓ Réfection voirie chemin des places	30 000 €
✓ GARAGE ET MUR GENDRON RUE DE LA CLOISON	20 000 €

✓ Curage buses réseau pluvial	15 000 €
✓ Acquisition terrain Voirie Gendron	15 000 €
✓ CREATION 10 CANDELABRES RUE DE LA POIRIERE	12 452 €
✓ Achat Gendron + frais notaire + géomètre	12 000 €
✓ CREATION RESEAU ELEC ET PTT RUE POIRIERE	10 670 €
<b>SALLE DE SPORTS / ACCUEIL PERISCOLAIRE : 422K TTC (12K Hors RAR)</b>	
✓ Reste à réaliser : MARCHE TRAVAUX DE RENOVATION SALLE SPORTS	410 000 €
<b>CONTRAT TERRITOIRE : 406K TTC (371K Hors RAR)</b>	
✓ Reste à réaliser : Aménagement de l'espace des pins : maitrise d'œuvre	30 000 €
✓ AMENAGEMENT PL EGLISE ET LAURIERS (en 2 tranches)	330 000 €
✓ ACQUISITION D'UNE PARCELLE (jardin) DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES LAURIERS	40 000 €
<b>BATIMENTS : 224K TTC (101K Hors RAR)</b>	
✓ Reste à réaliser : TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENT RUE DES PINSONNIERES (ex smam)	60 000 €
✓ Reste à réaliser : VEFA LOT MEDICO-SOCIAL 185M2 BON SECOURS PHASES 8-9 35K	35 000 €
✓ Reste à réaliser : SUBVENTION BON SECOURS VERSEE A VENDEE LOGEMENT	11 500 €
✓ TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DES 2 LOGEMENTS ETAGE SALLE SALICORNE	90 000 €
<b>MATERIELS : 56K (51K Hors RAR)</b>	
✓ Acquisition d'un camion benne	25 000 €
<b>NON INDIVIDUALISE : 25K (RAR)</b>	
✓ Reste à réaliser : Réserve foncière à affecter	16 200 €
<b>MAIRIE : 70K (30k Hors RAR)</b>	
✓ Reste à réaliser : Aménagement de l'accueil de la Mairie (Mobilier – Travaux)	40 000 €
✓ Couverture de la Mairie et de la Poste	10 000 €
<b>ECOLE : 23K (RAR)</b>	
✓ Verrière de l'école	15 000 €
<b>BIBLIOTHEQUE: 1.2K (1.2K Hors RAR)</b>	

**B Les recettes d'investissement:**

**Chapitre 10 :** Les dotations, fonds divers et réserves proposées s'élèvent à 797.896€ et sont composés :

\* du fonds de compensation de la TVA: cette part qui est liée aux investissements réalisés en 2018.

\* de la taxe d'aménagement (ex TLE).

**Chapitre 13 :** Les subventions d'Investissement 2019 (hors restes à réaliser) s'élèvent à 318.800€.

**Chapitre 16 :** L'emprunt d'équilibre proposé s'élève à 122.975,25€.

**Chapitre 27 :** Autres immobilisations financières. Constitué du remboursement échelonné sur 4 ans de la dotation initiale versée par la Commune en 2015 (300.000€).Ce remboursement a débuté en 2017, avec le versement de 75.000€ par le budget du Spic Camping Municipal de la Court.

**Chapitre 024 :** Les produits des cessions s'élèvent à 151.868€ (Cessions de terrains nus et de matériels).

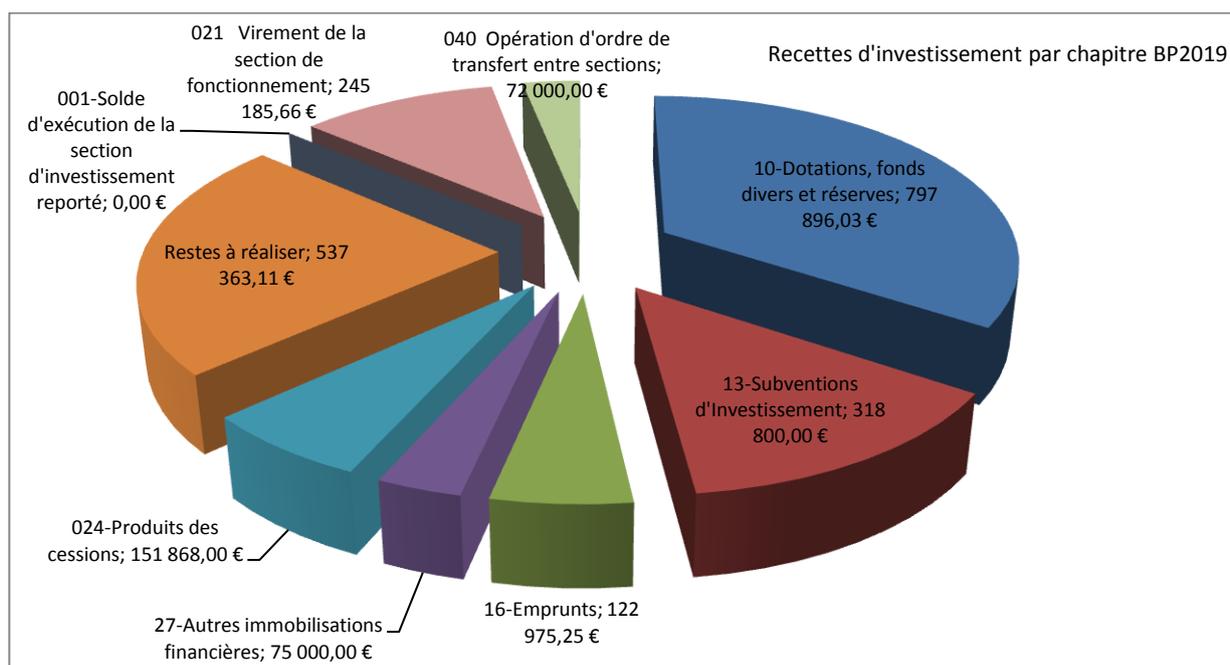
**Les restes à réaliser 2018 :** Correspondant aux subventions d'investissement (142k) et emprunt (250k) reportés sur 2019, leurs montants s'élèvent à : 537.363€.

**Chapitre 021 :** Il s'agit du virement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement : 245.185,66€  
On retrouve le montant équivalent en dépense de fonctionnement (Chap. 023), c'est une opération « d'ordre ».

**Chapitre 040** : Constitué des amortissements (Subventions d'équipement du Sydev + Etudes), on retrouve le montant équivalent en dépense de fonctionnement (Chap. 042), c'est une opération « d'ordre » : 72.000€.

Les principales subventions d'équipement de l'année 2019 (dépenses >10.000€, restes à réaliser 2018 inclus) prévues sont les suivantes :

<b>ETAT : 166K (40K Hors RAR)</b>	
✓ Reste à réaliser : SOLDE DETR SALLE SPORTS	79 663 €
✓ Reste à réaliser : DSIL TRAVAUX LOGEMENTS	36 000 €
✓ DSIL TRAVAUX LOGEMENTS 2019	30 000 €
✓ Reste à réaliser : DOTATION PARLEMENTAIRE SD SPORTS	10 000 €
✓ SUBVENTION AMENDES POLICE	10 000 €
<b>REGION: 149K(82K Hors RAR)</b>	
✓ Reste à réaliser : ARR SUBVENTION REGION FONDS RURALITE SD SPORTS	36 750 €
✓ Reste à réaliser : PARTICIPATION BON SECOURS CONSTRUCTION POLE PARAMEDICAL	30 100 €
✓ Aménagement PI Eglise /Lauriers Département Contrat Territoire (30%)	81 900 €
<b>COMMUNAUTE COMMUNES NOIRMOUTIER : 146K (60K Hors RAR)</b>	
✓ Reste à réaliser : FONDS DE CONCOURS MISE AUX NORMES SDSPORTS	25 000 €
✓ FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2019	60 400 €
✓ Reste à réaliser : FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2018	60 400 €
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL : 146K (136K Hors RAR)</b>	
✓ Aménagement PI Eglise /Lauriers Département Contrat Territoire (50%)	136 500 €
✓ Reste à réaliser : SUBVENTION RENO VESTIAIRES SD SPORTS	9 450 €



## Budget annexe SPIC Camping Municipal de la Court

Ce budget s'équilibre à la somme de 394.403,81€ en section de fonctionnement, et de 203.222,11€ en section d'investissement.

➤ Section de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement:

**Chapitre 011** : Les dépenses relatives au fonctionnement des services (charges à caractère général du chapitre 011) s'élèvent à 175.750,00€.

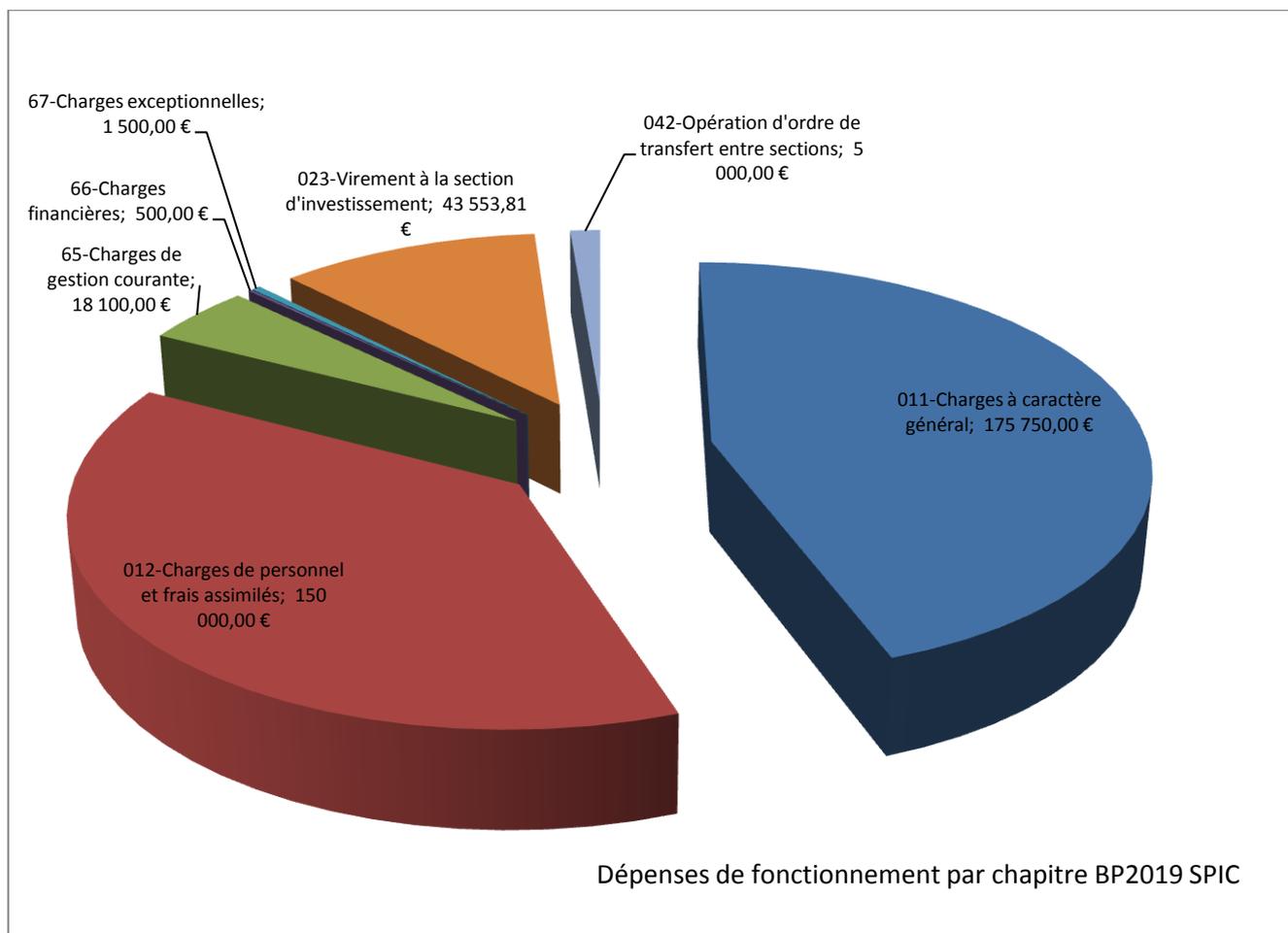
**Chapitre 012** : Les dépenses de personnel s'élèvent à 150.000 €.

**Chapitre 65** : Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 18.100€ et concernent l'achat d'une licence 4, ainsi que les droits d'auteur et les remboursements clients.

**Chapitre 66** : Il n'y a pas d'intérêts de la dette car pas d'emprunt souscrit. Le montant de 500€ est une sécurité sur le chapitre.

**Chapitre 67** : Les charges exceptionnelles concernent d'éventuelles pénalités et amendes. C'est une sécurité budgétaire : 1.500€.

**Chapitre 042** : Constitué des dotations aux amortissements (Obligatoire en M4, et concernant les immobilisations), on retrouve le montant équivalent en recette d'investissement (Chap. 040), c'est une opération « d'ordre » : 5.000€.



- Les recettes de fonctionnement:

**Chapitre 002:** Il s'agit de l'excédent 2018 reporté, soit 34.403,81€.

**Chapitre 70 :** Les recettes relatives au fonctionnement des services sont estimées à 360.000 € (forfaits journaliers, aire de camping-cars, jetons...). Pour rappel le réalisé 2018 s'élève à 369.051,68€.

➤ Section d'investissement:

- Les dépenses d'investissement:

**Chapitre 16 :** Les emprunts et dettes assimilées incorporelles s'élèvent à 120.722,11 € et concernent principalement le remboursement de la dotation initiale versée par le budget principal de la Commune en 2015 (75.000€ en 2019).

**Chapitre 20 :** Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 5.000 € et concernent :  
\* le projet de création du site web.

**Chapitre 21 :** Les immobilisations en cours sont estimées à 62.500€ et sont liées :

- A l'achat des biens de reprise du restaurant à la SAS les Moulins.
- A l'achat de matériels : remorque+taille haie.
- A l'achat de matériels informatique.

**Chapitre 23 :** Les immobilisations en cours proposées s'élèvent à 9.436€ et sont liées aux travaux prévus en 2019.

**Les restes à réaliser 2018 :** Correspondant aux crédits d'investissement reportés sur 2019 et utilisés pour poursuivre les travaux et actions entrepris en 2018, leurs montants s'élèvent à : **5.563,03€**.

- Les recettes d'investissement:

**Chapitre 001 :** Il s'agit du solde d'exécution positif 2018 reporté, soit 154.668€

**Chapitre 040 :** Constitué des amortissements (Obligatoire en M4), on retrouve le montant équivalent en dépense de fonctionnement (Chap. 042), c'est une opération « d'ordre » :5.000€.

## **Budget annexe Lotissements**

---

Ce budget s'équilibre à la somme de 183.882,54€ en section de fonctionnement.

➤ Section de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement:

**Chapitre 65 :** Les dépenses relatives aux autres charges de gestion courante s'élèvent à 183.882,54€ HT et concernent le reversement de l'excédent au budget principal.

- Les recettes de fonctionnement :

**Chapitre 002 :** Il s'agit de l'excédent 2018 reporté : 183.882,54€ HT.